

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie-Josée Lanteigne	Numéro de permis 2019696	Date d'inspection Le 17 août 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Ours		Numéro de téléphone (780) 257-8461	
Adresse 42 Watling Crescent Oromocto NB E2V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'exploitante était attentive aux besoins des enfants et était observé de toujours être par terre jouer avec les enfants.

Il y a un trampoline dans la cour avant de la maison, mais l'exploitante s'assure que les enfants ne l'utilisent pas/n'ont pas accès durant les heures d'ouverture de la garderie.

Un rappel que la surface protectrice devrait être retournée/ratissé toutes les semaines pour faire en sorte de maintenir la profondeur requise. Svp consulté section 9.3.2 « Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure » (page 74-76) du manuel des exploitants pour plus d'information à propos de la profondeur de la surface protectrice (paillis) pour maintenir conformité.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 août 2021

Date

original signé par
Marie-Josée Lanteigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 août 2021

Date